

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 Juillet 2023

FINANCEMENT 2023

- **Renouvellement ligne trésorerie**

Le Maire expose au conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie de 100 000€.

Le Maire présente la proposition de la Caisse d'Epargne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte cette proposition (fiche jointe à la délibération) pour un déblocage des fonds jusqu'au 30/08/2023.

CANTINE 2023/2024

- **Tarifs**

Suite à la dernière réunion intercommunale, le Maire informe le conseil qu'il a été proposé d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire de 0.20 euros, soit 5.7% au regard de l'augmentation du coût des fournitures et conformément à l'augmentation des revenus de solidarité.

Après en avoir délibéré le conseil municipal entérine cette proposition et fixe le coût du repas par famille à 3.60 euros à compter du 1^{er} Septembre 2023.

Suite à la dernière réunion intercommunale, le Maire informe le conseil qu'il a été proposé d'augmenter le prix de la garderie de 10% en raison du coût du personnel engagé (2 agents) par la municipalité de Beaumont et de l'augmentation des horaires de travail.

Le coût pour les familles revient donc à 2.20€ au lieu de 2.00€.

- **Dissolution régie cantine scolaire**

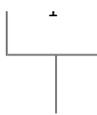
Le maire précise qu'il n'est plus nécessaire de garder la régie de cantine scolaire et propose au conseil municipal sa suppression.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la suppression de cette régie à compter du 1^{ER} Septembre 2023.

DÉCIDE

Article 1 - De supprimer les régies instituées par les délibérations précitées à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 2 : D'autoriser monsieur le Maire de la Ville d'Argenvilliers et le comptable public assignataire de la trésorerie de Nogent-le-Rotrou de procéder à l'exécution de la présente décision.



- **Règlement intérieur cantine scolaire**

Conformément aux souhaits émis lors du dernier conseil d'école, le maire propose au conseil municipal une ré étude du règlement de la cantine scolaire.

Le maire propose de réunir la commission scolaire afin de retravailler ce règlement.

La municipalité dote l'école depuis 1 an du logiciel de gestion scolaire « primOT », permettant une globalisation de la communication Parents-Enseignants.

Lors du dernier conseil d'école, le souhait d'inclure dans la boucle la « cantine scolaire » a été émis ; notamment en y intégrant les menus. Cela nécessitera la formation du personnel concerné.

Ce dispositif pourrait donc être mis en place à la rentrée de Septembre.

DISSOLUTION DU CCAS

Après réception d'une note d'information de la part de la Direction générales des Collectivités locales concernant la gestion des CCAS, la loi NOTRe « Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 » et « l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, issu de la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 » ; instaure qu'une commune de moins de 1500 habitants n'est plus dans l'obligation de disposer d'un CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la suppression du CCAS, dans l'attente des modalités d'application conformément à l'article et « l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, issu de la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 ».

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation de l'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir :

Lieu : ARGENVILLIERS

Libellé : Rue Comtesse de Monts

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu au plan de financement suivant dont l'application demeure subordonnée à l'accord définitif de l'État quant à sa participation au titre du Fonds Vert :

coût estimatif HT des travaux	Participation de l'État (Fonds Vert)		Participation d'ENERGIE Eure-et-Loir (maitre d'ouvrage des travaux)		Participation de la collectivité*	
10 000 €	30%	3 000 €	20%	2 000 €	50%	5 000 €

*au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis très favorable sur le principe mais charge le Maire de revoir le modèle de certaines « têtes » jugées inesthétique et le charge également de contacter Energie Eure et Loir afin de faire une nouvelle proposition technico-financière, tenant compte de cette remarque.

QUESTIONS DIVERSES

- **Rosières de France** : Participation au rassemblement des Rosières de France se déroulant le 14 et 15 Août prochain à Fleury la Rivière.
Une délégation d'Argenvilliers concourra présentant sa Rosière 2023.
- **Renouvellement Panneau Pocket** : Le conseil municipal décide de reconduire l'abonnement de Panneau Pocket pour une durée de 1 an.

Le maire donne lecture de divers courriers notamment remerciement de la commune de Thiron-Gardais pour le prêt de matériel lors des festivités du Cel'Thiron Pentecôte Festival s'étant déroulé su 26 au 28 mai 2023.

-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Tous les membres présents ont signé

Prochain conseil municipal prévu le 14 Septembre 2023 à 20 h 00.